

RENDEZ-VOUS A NOTER

En OCTOBRE

Dimanche 2 :
**FORUM à LA
CHAPELLE HEULIN** :
stand d'information sur
le don

Du mardi 11 au
dimanche 16 : **TOUR
DE BRETAGNE
CYCLISTE DES
GREFFES**

En NOVEMBRE

(sous réserve)
du 21 au 26 novembre
Espace Océan AUCHAN
à SAINT HERBLAIN
**Semaine des Associa-
tions Humanitaires :**
**stand d'information
sur le don de 9h30 à
19h30**

**PENSEZ A NOTER
DANS
VOTRE AGENDA :**

**ASSEMBLEE
GENERALE
DE FRANCE ADOT 44
vendredi 10 février
2012
à 18h30
à CARQUEFOU,
salle Nicole Etienne
à la Fleuriaye.**

Edito

Qui d'entre nous n'a jamais compté les jours ?

Elles sont nombreuses les occasions de toujours inconsciemment vouloir vieillir un peu : l'attente d'un rendez-vous professionnel, la date de réception d'une nouvelle voiture, l'attente incessante d'être bientôt en congés « Plus quejours et nous partirons au soleil! ».....

Combien sont-ils celles et ceux qui comptent les jours pour être enfin soulagés du poids de la maladie ? Vouloir vieillir un peu, là n'est pas leur objectif. Il est trop souvent vouloir mourir, tout simplement, de ne pouvoir supporter la souffrance et ce mur épais auquel ils se cognent à chaque instant, celui de toutes ces limites qui les oppressent, limites géographiques, limites de temps, limites humaines.

« Plus que... Encore... » Et si en face de ces hommes et de ces femmes, de ces enfants aussi contraints par le mal à ne plus vivre qu'avec l'ultimatum d'une fatalité douloureuse, des signaux lumineux venaient nous faire sortir des projets professionnels, de cette soif de vitesse, de vacances ou d'inertie ? Pour pouvoir dire, comme les futurs parents dans l'attente d'un heureux évènement « Encorejours et nous donnerons la vie. ».

« Plus que... Encore... » « Plus qu'une heure pour me porter volontaire pour offrir un peu de moi-même s'il m'arrivait de partir sans avoir réservé mon voyage, encore une minute pour me décider à écrire mon nom sur cet imprimé qui traîne sur l'étagère à côté du talon d'abonnement à cette chaîne de télévision qui occupe toutes mes soirées, pendant qu'à deux pas, d'autres s'asphyxient sans que j'en ressente le moindre frisson. »

Comme une phrase devenue banale peut prendre un sens universel et résonner très fort.....

« Pas une minute à perdre pour m'inscrire sur le fichier des donneurs de moelle ! », « Pas un instant d'hésitation pour demander ma carte de donneurs d'organes ! » et « Encore quelques instants pour inviter mes amis à en faire autant ! ».

Pas besoin de la connaître depuis des jours pour comprendre pourquoi Pauline rayonne à ce point. Avec cet enthousiasme à offrir, elle enfante une vie qui ne compte pas les jours, mais qui conte le don de soi comme le plus beau des livres des merveilles, dans la réalité concrète de sa vie de tous les jours, la mode.

Donner sa chemise : très mode ! Essayez. Ca vous ira bien.

Alain JOSSE

Président de France ADOT 44



**Le congrès national de FRANCE ADOT
s'est tenu aux Herbiers en Vendée les
10 et 11 septembre derniers**



FRANCE ADOT 85 et sa Présidente Micheline PIVETEAU organisaient le 34^{ème} Congrès national de FRANCE ADOT en présence de 250 participants. « Renaître par le don » : tel était le thème de cette édition. L'occasion de faire le point sur le don d'organes en France et dans le Grand Ouest et d'aborder les questions des cellules souches et de loi bioéthique, en présence de spécialistes français.

Adoption du projet de loi de bioéthique

Le 9 juin dernier, le Sénat a adopté en deuxième lecture, le projet de loi sur la bioéthique.

Ce texte avait été examiné en deuxième lecture par les députés les 25 et 26 mai : l'Assemblée Nationale s'était alors alignée sur la rédaction du Sénat pour l'amendement relatif à l'élargissement du cercle des donneurs vivants. Il prévoit que le don est possible pour toute personne "pouvant apporter la preuve d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans avec le receveur". Cette modification est devenue parfaitement consensuelle. Même le gouvernement y est désormais favorable, alors qu'il s'y était montré très hostile lors de la première lecture du texte.

Jean LÉONETTI, rapporteur du projet de loi, lui aussi initialement opposé à cet élargissement, déclarait au quotidien France Soir le 20 mai dernier : *"Fallait-il, dans la nouvelle loi, énumérer tous les liens possibles, des beaux-parents aux cousins du troisième degré ? Sur quels critères autorise-t-on à donner ? Nous avons préféré rendre la loi moins restrictive : le don devient possible au-delà du strict cercle familial... Nous voulons donner à ce geste un caractère plus universel, en le basant sur des liens affectifs profonds et avérés de plus de deux ans, et sur la volonté réelle de donner. Cela ouvre la possibilité aux amis proches, aux beaux-parents... C'est un vrai progrès."*

Sur les autres points du projet de loi :
- Les parlementaires ne sont pas revenus sur l'obligation pour le gouvernement de rendre deux rapports avant le 1er octobre, un sur l'amélioration des conditions de remboursement des frais engagés par les donneurs vivants (article 5 décies du projet de loi) et un sur leur indemnisation en cas de dommages subis du fait du prélèvement (article 5 nonies). Ces rapports devraient permettre la mise en évidence de la mauvaise application des textes sur la neutralité financière du don et donc d'améliorer les dispositifs en vigueur.

Une nouvelle modification rédactionnelle a été apportée à l'amendement visant à protéger les donneurs vivants contre toute discrimination à l'assurance. L'article suivant est ajouté au code des assurances : *"Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la prise en compte d'un don d'organe comme facteur de refus de contrat d'assurance ou dans le calcul des primes et des prestations du donneur ayant pour effet des différences en matière de primes et de prestations est interdite."*

Malheureusement, les amendements accordant la reconnaissance symbolique de la nation aux donneurs vivants et leur permettant de bénéficier d'une forme de priorité sur liste d'attente, supprimés par le Sénat en première lecture, n'ont pas été réintroduits.

En savoir plus : peut-on donner un organe de son vivant ?

En France, le don de rein de son vivant est possible et il est encouragé en tant que moyen supplémentaire de développer la greffe parallèlement au don *post mortem*. En 2010, 9.8 % des greffes de rein ont été réalisées grâce à un don du vivant. Le don ne peut bénéficier qu'à un malade de son proche cercle familial. La pratique est très encadrée, pour des raisons médicales mais aussi éthiques. Le don du vivant est essentiellement pratiqué pour le rein. L'un des deux reins du donneur est prélevé, sachant qu'un seul de ces organes peut suffire à mener une vie normale. Plus rarement, on peut aussi prélever et greffer une partie du foie d'un donneur vivant, cet organe pouvant se reconstituer ultérieurement. Enfin, très exceptionnellement, cette greffe peut concerner les lobes pulmonaires.

Conditions à remplir :

- Le lien familial ou affectif

Le donneur doit être un parent, un frère, une sœur, un fils, une fille, un grand-parent, un oncle, une tante, un(e) cousin(e) germain(e), un(e) conjoint(e), ou toute personne apportant la preuve d'une vie commune depuis au moins deux ans avec le malade en attente de greffe. Le donneur peut aussi être un proche du malade, en mesure de prouver l'existence d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans entre eux. Le donneur doit être majeur.

- **la compatibilité** : Comme n'importe quelle greffe, il faut que le donneur et le receveur soient les plus compatibles possible : même groupe sanguin, proximité des systèmes HLA... C'est d'ailleurs pourquoi ce sont les membres de la famille très proche, génétiquement très semblables, qui sont les mieux placés pour donner. En cas d'incompatibilité, il est cependant possible d'envisager un don croisé avec un binôme donneur-receveur dans la même situation - le donneur A doit être compatible avec le receveur B, et le donneur B avec le receveur A.

Recherche médicale : de nouveaux espoirs pour les malades.

Du sang artificiel créé à partir de cellules souches

Des chercheurs français sont parvenus à fabriquer des globules rouges humains à partir de cellules souches. Les tests de transfusion ont obtenu des résultats concluants.

Cette découverte pourrait permettre de ne plus être dépendant du don de sang. Une équipe de chercheurs français, menée par le Professeur Luc DOUAY, est parvenue à transfuser des globules rouges fabriqués en laboratoire. Une première chez l'homme. Les précédentes tentatives s'étaient toutes soldées par un échec.

Les scientifiques ont mené leurs recherches en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (EFS), qui organise le don de sang dans l'Hexagone. Les résultats ont été publiés dans les pages d'une revue de la Société américaine d'hématologie, à qui les chercheurs ont réservé la primeur. Pour produire du sang artificiel à grande échelle, l'équipe du professeur Luc DOUAY envisage l'utilisation de cellules de sang de cordon, qui ont l'avantage de se reproduire beaucoup plus vite que les cellules souches adultes. www.lexpress.fr - 1/9/2011

Première greffe mondiale des deux jambes en Espagne

Une greffe des deux jambes, présentée comme une première, a été réalisée lundi en Espagne par le chirurgien espagnol spécialisé Pedro CAVADAS. Le patient a perdu ses deux jambes dans un accident, a indiqué un porte-parole du ministère de la Santé, précisant que les prothèses disponibles sur le marché ne s'adaptaient pas à son cas.

Le docteur Pedro CAVADAS est spécialisé dans ce type de greffes. Il avait réalisé en 2008 la première double greffe de bras en Espagne, la deuxième au monde, et en 2009 la première greffe de visage en Espagne.

Greffe d'une trachée-artère artificielle recouverte de cellules souches du patient à Stockholm, en juin dernier.

Un homme de 36 ans, souffrant d'un cancer de la trachée à un stade avancé, a reçu une nouvelle trachée-artère faite d'une structure synthétique et recouverte par ses propres cellules souches. Cette greffe est une première mondiale.

Témoignage - Don d'Organes : le jeune Alexy attend une greffe de foie

Atteint d'une maladie rare, Alexy est en attente d'une greffe du foie. Alexy est né le 23 Juillet 2009 : un beau bébé de 3,690 kg et 50 cm. Rien ne laissait présager qu'il lui faudrait un jour un don pour naître...

Alexy présentait un ictère persistant et un fond d'oeil jaune qui n'ont jamais inquiété le généraliste "c'est la jaunisse du nourrisson" me disait-il. Mais les jours passaient et Alexy ne prenait pas de poids. Il devenait de plus en plus jaune. Le Professeur nous a annoncé qu'il s'agissait probablement d'une maladie rare (environ 40 cas par an en France) : une atresie des voies biliaires, A.V.B. C'est une maladie inflammatoire d'origine inconnue qui détruit la vésicule et les voies biliaires, qui permettent à la bile sécrétée par le foie de s'éliminer dans les selles. Sans les voies, la bile stagne dans le foie et intoxique lentement mon bébé.

Il a été opéré quelques jours après : une chirurgie lourde pour dériver une partie de l'intestin directement sur le foie.



Deux mois après l'opération, le Professeur est perplexe : Alexy ne grossit pas bien. L'opération est un échec. Il nous informe que la seule solution maintenant pour le sauver, c'est la transplantation hépatique, c'est à dire la greffe de foie. Alexy est maintenant sur la liste d'attente de greffe de foie depuis le mois de Novembre 2010. Il a actuellement 6 prises par jour de médicaments et des piqûres de vitamines, les repas sont enrichis de graisse et de sucre et la nutrition nocturne est maintenue. Il a des effets secondaires à l'AVB : hypertension portale, varices oesophagiennes, une rate et un foie plus gros que la normale. Cela rentrera dans l'ordre avec le nouveau foie, et si tout va bien il n'aura que le traitement anti-rejet à vie. Pour Alexy, le don d'organes c'est la vie tout simplement. C'est le cadeau qui lui permettra de vivre et de profiter de chaque jour comme n'importe quel enfant.

Sandrine, maman d'Alexy
Renseignements sur cette maladie :
www.asprehp.org
Source site de FRANCE ADOT



Les prochains rendez-vous DONS DE SANG

SAINT NAZAIRE ET SES ENVIRONS

Octobre : Mardi 4 ST ANDRE DES EAUX esp. du MARAIS de 16h à 19h30 - Sam.8 GUERANDE salle DE L'AMICALE LAÏQUE de 8h30 à 12h - Mardi 11 HERBIGNAC salle de L'EUROPE de 16h30 à 19h30 - Merc. 12 STE ANNE/BRIVET salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Sam. 15 SAVENAY complexe POLYVALENT de 8h30 à 12h - Lundi 17 CAMPBON salle cult. LA PRÉVERIE de 16h30 à 19h30 - Mardi 18 FEREL salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Jeudi 20 PONTCHATEAU salle de loisirs COËT ROZ de 16h à 19h30 - Vend. 21 LA BAULE salle LES FLORALIES de 16h30 à 19h30 - Lundi 24 ST JOACHIM salle DES FÊTES de 16h à 19h - Jeudi 27 DONGES salle DES GUIFETTES de 16h30 à 19h30 - Vend. 28 BATZ/ MER esp. PT BOIS de 16h30 à 19h30.

Novembre : Merc. 2 PRINQUIAU salle MUNIC. de 16h30 à 19h30 - Jeudi 3 LA CHAP. DES MARAIS salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Sa.m 5 PORNICHEZ foyer DES ANCIENS de 9h à 12h - Merc. 9 LA TURBALLE foyer DES VIGNES de 16h30 à 19h30 - Jeudi 17 SEVERAC salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Vend. 18 SAILLE salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Lundi 28 MISSILLAC salle AUX MILLE FLEURS de 16h30 à 19h30

Décembre : Sam. 3 GUERANDE salle DE L'AMICALE LAÏQUE de 8h30 à 12h - Mardi 6 HERBIGNAC salle DE L'EUROPE de 16h30 à 19h30 - Mer. 7 STE ANNE/BRIVET salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Sam.10 SAVENAY complexe POLYV.de 8h30 à 12h - Lundi 12 MONTOIR DE BR. CENTRE DE SECOURS de 16h30 à 19h30 - Jeudi 15 LE CROISIC foyer E. THIBAUT de 16h30 à 19h30 - Vend. 16 PONTCHATEAU salle de loisirs COËT ROZ de 16h à 19h30 - Lundi 19 ST ANDRE DES EAUX esp. DU MARAIS de 16h à 19h30 - Mardi 20 CROSSAC salle DES LOISIRS de 16h à 19h - Jeudi 22 DONGES salle DES GUIFETTES de 16h30 à 19h30 - Lundi 26 CAMPBON salle LA PRÉVERIE de 16h30 à 19h30 - Jeudi 29 STE REINE DE BR. salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Vend. 30 FEREL salle POLYV. de 16h30 à 19h30.

SECTEUR NANTES et SES ENVIRONS

Octobre : Mardi 4 NANTES la Manu de 10h à 13h - Merc. 5 STE LUCE/LOIRE salle R. LOSQ de 16h à 19h - Sam. 8 REZE maison RAGON de 8h à 12h - Mardi 25 COUERON LA CHABOSSIERE salle du FOYER LAÏC de 16h30 à 19h30 - Jeudi 27 ST ETIENNE DE MONTLUC esp. MONTLUC de 16h30 à 19h30 - Jeudi 27 SAUTRON esp. DE LA V A L L É E d e 1 6 h 3 0 à 1 9 h 3 0 .

Novembre : Merc. 9 NANTES CHANTENAY salle DE L'EGALITÉ de 16h à 19h30 - Mardi 15 ORVAULT salle DE L'ODYSSÉE de 16h30 à 19h30 - Jeudi 17 BOUGUENAIS centre PIANO'CKTAIL de 16h à 19h30 - Vend. 18 ORVAULT Pt Chantilly centre ASS. bât. B de 16h30 à 19h30 - Mardi 22 ST HERBLAIN salle DU VIGNEAU de 16h à 19h - Jeudi 24 ST JOSEPH DE PORTERIE maison DES ASSO. de 16h à 19h30 - Lundi 28 et mardi 29 DOULON mairie de 16h30 à 19h30.

Décembre : Vend. 2 NANTES PORT BOYER centre SOCIO CULTUREL de 16h30 à 19h30 - Sam. 3 CARQUEFOU/THOUARE- espace DU SOUCHAIS de 8h à 12h - Mardi 6 NANTES la Manu de 10h à 13h - Merc. 7 BASSE GOULAINNE salle P. BOUIN de 16h30 à 19h30 - Jeudi 8 COUERON salle DE L'ESTUAIRE de 16h à 19h30 - Vend. 9 VIGNEUX DE BR. - salle DU GD CALVAIRE de 16h30 à 19h30 - Sam. 10 REZE maison RAGON de 8h à 12h - Merc. 14 ST SEBASTIEN salle DE LA NOË COTTÉE de 9h à 12h30 et de 16h30 à 19h30 - Jeudi 15 NANTES NORD - salle FESTIVE de 16h30 à 19h30 - Mardi 27 COUERON salle du FOYER LAÏC de 16h30 à 19h30.

SECTEUR SUD LOIRE

Octobre : Sam. 1er CLISSON cercle O. DE CLISSON de 8h à 12h - Lundi 3 CHAUVE salle DES SPORTS de 16h30 à 19h30 - Lundi 3 VIEILLEVIGNE salle TRIANON de 16h30 à 19h30 - Merc. 12 ST FIACRE/MAINE salle DES VIGNES de 16h30 à 19h30 - Jeudi 13 LA

PLAINE/MER salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Vend. 14 REMOUILLE salle H.C. GUIGNARD de 16h30 à 19h30 - Lundi 17 ST MICHEL CHEF-CHEF salle BEAUSÉJOUR de 16h à 19h - Mardi 18 ST JULIEN DE CONCELLES salle DE LA QUINTAINE de 16h30 à 19h30 - Vend. 21 ST BREVIN LES PINS salle DES DUNES de 16h à 19h - Lundi 24 BOURGNEUF EN RETZ salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Lundi 24 GETIGNE esp. BELLEVUE de 16h30 à 19h30 - Mardi 25 LES SORINIERES salle H. DEROUET de 16h30 à 19h30 - Mer. 26 LA PLANCHE salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Vend. 28 de 16h30 à 19h30 et Sam. 29 de 8h à 12h. VALLET esp. LE CHAMPILAMBART.

Novembre : Merc. 2 VERTOU salle SÈVRE & MAINE de 10h30 à 13h30 et de 16h à 19h - Sam. 5 MACHECOUL centre DE CURE MÉDICALE de 8h à 12h - Lundi 7 BOUSSAY salle OMNISPORTS de 15h30 à 19h - Lundi 7 MACHECOUL centre DE CURE MÉDICALE de 16h à 19h - Mardi 8 LA CHAP. BASSE MER LE BOIS GUILLET de 16h30 à 19h30 - Mardi 15 de 16h à 19h et Sam 19 de 8h à 12h ST PHILBERT DE GD-LIEU salle DE L'ABBATIALE - Merc. 23 MONTBERT salle MUNIC. de 16h30 à 19h30 - Vend. 25 ST LUMINE DE CLISSON salle DES GARENNES de 16h30 à 19h30 - Lundi 28 PONT ST MARTIN salle GATIEN de 16h30 à 19h30.

Décembre : Jeudi 1er LE BIGNON salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Lundi 5 STE PAZANNE salle ESCALE de 16h30 à 19h30 - Merc. 7 CHATEAU-THEBAUD salle DU BOIS DE LA HAIE de 16h30 à 19h30 - Lundi 12 ARTHON EN RETZ salle OMNISPORTS de 16h30 à 19h30 - Mardi 13 LE LOROUX BOT. palais des congrès de 16h30 à 19h30 - Lundi 19 CLISSON cercle O. DE CLISSON de 8h à 12h et de 16h à 19h - Mardi 20 LES SORINIERES salle H. DEROUET de 16h30 à 19h30 - Merc. 21 LA PLANCHE salle POLYV. de 16h30 à 19h30 - Jeudi 22 ST PERE EN RETZ mairie annexe de 16h30 à 19h30 - Vend. 23 PORNIC complexe ST MARTIN de 16h30 à 19h30 - Lundi 26 ST MICHEL CHEF-CHEF salle BEAUSÉJOUR de 16h à 19h - Mardi 27 VIEILLEVIGNE salle TRIANON de 16h30 à 19h30 - Vend. 30 ROUANS salle DES LOISIRS de 16h30 à 19h30 - Vend. 30 LEGE centre VISITANDINES de 16h30 à 19h30.

SECTEUR NORD LOIRE

Octobre : Mardi 4 BOUVRON alle HORIZINC de 16h30 à 19h30 - Jeudi 6 RIAILLE salle DE LA RIANTE VALLÉE de 16h30 à 19h30 - Jeudi 6 MOISDON LA R.salle POLYV. De16h à 19h - Vend. 7 NOTRE DAME DES LANDES salle CASSIOPÉ de 16h30 à 19h30 - Mardi 11 LA CHAP./ERDRE salle BARBARA de 16h30 à 19h30 - Jeudi 13 SUCE/ERDRE La PAPINIÈRE de 16h30 à 19h30 - Vend. 14 HERIC es. DES BRUYÈRES de 16h30 à 19h30 - Merc. 19 NORT/ERDRE salle DES LOISIRS de 16h30 à 19h30 - Jeudi 20 BLAIN salle DES FÊTES de 16h30 à 19h30 - Merc.26 COUFFE salle POLYV. de 16h à 19h30 - Vend. 28 GUENROUET salle DE L'ÉCOLE de 16h30 à 19h30.

Novembre : Jeudi 3 ERBRAY salle DES FORGES de 16h30 à 19h30 - Jeudi 3 LES TOUCHES salle MONT JUILLET de 16h30 à 19h30 - Sam. 5 LIGNE es. LE PRÉAMBULE de 8h30 à 12h30 - Merc. 9 MESANGER salle A. GANDON de 16h à 19h - Sam. 12 NOZAY esp. culturel salle DU MIL-LIEU de 8h30 à 12h - Lundi 14 ANCENIS salle DE LA CHARBONNIÈRE de 8h30 à 12h30 et de 16h à 19h - Lundi 21 CHATEAUBRIANT LA HALLE DE BÉRÉ de 8h30 à 12h30 et de 15h à 18h30 - Mardi 22 DERVAL salle MUNIC. de 8h30 à 12h30 - Merc. 23 LE CELLIER salle W. TURNER de 16h30 à 19h30 - Jeudi 24 OUDON salle DES MOISSONS de 16h30 à 19h30 - Mardi 29 ST MARS LA JAILLE salle LECOQ de 16h à 19h -Merc. 30 TREILLIERES salle S.DE BEAUVOIR de 16h30 à 19h30.

Décembre : Jeudi 1er FAY DE B. salle DES ETANGS de 16h30 à 19h30 - Lundi 5 GUEMENE PENFAO salle DES FÊTES de 8h30 à 12h30 - Mardi 6 LA CHAP./ERDRE salle J. JAURÈS de 16h à 19h30 - Lundi 12 LA MEILLERAYE DE BR. salle POLY. de 16h à 19h - Jeudi 15 RIAILLE salle DE LA RIANTE VALLÉE de 16h30 à 19h30 - Vend. 16 NOTRE DAME DES LANDES salle CASSIOPÉ de 16h30 à 19h30 - Sam. 17 ST MARS DU DESERT complexe PH. TOUZOT de 8h30 à 12h30 - Jeudi 22 COUFFE salle POLYV. de 16h à 19h30 - Vend. 23 VARADES esp. A. GAUTIER de 16h à 19h - Mer. 28 PT AUVERNE salle DE LA MAIRIE de 16h30 à 19h30 - Jeudi 29 PLESSE salle POLYV. e 16h30 à 19h30.

LE PETIT JOURNAL DE FRANCE ADOT 44

Directeur de la Publication : Alain JOSSE - Comité de rédaction : Alain JOSSE, Agnès COLLET, Marie BOISSERIE

Ce numéro a été imprimé à 650 exemplaires.

FRANCE ADOT 44 - 16 rue Hermann Geiger - 44300 NANTES

Tél : 02 51 72 27 15 (du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h45 à 16h00)

E-mail : franceadot44@wanadoo.fr—Site : www.france-adot.org